



中国工商银行 (加拿大)

INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA (CANADA)

AVIS DE MODIFICATION

Convention de location de coffre- fort _____

Notre Convention de location de coffre-fort qui entrera en vigueur à partir du 1er août 2020 remplacera la convention en cours.

Il est important que vous lisiez et compreniez la Convention. L'utilisation continue de votre coffre-fort constitue une acceptation des Conditions générales de cette Convention. Si vous ne souhaitez pas accepter la modification, vous devez nous en informer par écrit pour résilier la présente Convention dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la modification.

Veillez consulter www.icbk.ca / Legal pour plus de détails sur la convention de location de coffre-fort.

Nous vous remercions d'avoir choisi la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada). Nous nous engageons à fournir le meilleur service de qualité à nos clients.